



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 13 novembre 2025

Objet : Approbation d'une cession de deux biens sis 9, rue des Turchine

Date de la convocation : 7 novembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 7 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 28

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De Gentili Emmanuelle ; Madame LACAVE Mathea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame ORSINI SAULI Laura ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur PAOLI Jean François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mathea ;

Monsieur LINALE Serge à Monsieur FABIANI François ;

Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur TIERI Paul ;

Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code civil et notamment l'article 713 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1123-1 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2020/01/NOV/28 en date du 6 novembre 2020 portant incorporation de deux biens vacants sans maître sis au, 9 rue des Turchine, dans le domaine privé de la commune ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2023/01/AVR/27 en date du 13 avril 2023 portant approbation du principe de la vente par tirage au sort de 2 biens sis 9 rue des Turchine ;

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domanial en date du 9 décembre 2022 ;

Vu la décision du Tribunal administratif en date du 23 mai 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 10 novembre 2025 ;

Considérant la commune de Bastia est propriétaire d'une cave et d'une pièce de 15m² située au 2ème étage de l'immeuble sis 9, rue des Turchine, qu'elle a appréhendées dans le cadre d'une procédure de bien vacant sans maître ;

Considérant l'attribution de ces deux lots par tirage au sort organisé par huissier de justice ;

Considérant que le procès-verbal de constat de tirage au sort dressé le 14 juin 2023 par Me Sébastien Filippi, Mme Elodie Honnert et M. Stéphane Sigurani, ont été désignés acquéreurs des deux lots ;

Considérant que, saisi par un candidat à l'achat écarté, le tribunal administratif de Bastia, a, par décision définitive du 23 mai 2025, confirmé l'issue de cette procédure de tirage au sort ;

Considérant ainsi la proposition de procéder à la cession de la cave et de la pièce de 15m² situées dans l'immeuble sis 9, rue des Turchine au bénéfice de Mme Honnert Elodie et M. Sigurani Stéphane, conformément à l'estimation prorogée Pôle d'Evaluation Domanial en date du 9 décembre 2022 à 2 000 € et 9 000€, soit un montant total de 11 000 €.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Paul TIERI,

*Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité,*

Article 1 :

- **Approuve** la cession de la cave et de la pièce de 15 m² situées dans l'immeuble sis 9, rue des Turchine au bénéfice de Mme Honnert Elodie et M. Sigurani Stéphane pour le prix de 11 000€.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à sa formalisation.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement le 24/11/2025

Paul TIERI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télerecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.

Le Maire,

Signé électroniquement le 20/11/2025

Pierre SAVELLI